

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 09 juin 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 62

Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : M. Alphonse ATZENHOFFER, M Jean-Marc MESSMER, M Maurice WEGMANN, M Charles SCHLOSSER, M Dominique SCHNEIDER, M Dominique FEIG, M Alexis OTT, M Eric HERRMANN, qui étaient représentés respectivement par M Bernard RAUSCHER, M André HELMER, M Alain WEGMANN, Mme Marie-Claude FILSER, Mme Catherine KERN, Mme Marie-Jeanne ROSENFLEDER, Mme Cathy BRUCK, M Dany WALTER, M Jacky KELLER, M Gérard WALTER, Mme Murielle CLAUSS.

Absents (titulaires) : M Jean-Pierre METZGER, M Charles MEYER.

DEL. N° 055/2008conseil

OBJET : Chaufferie collective Morsbronn-Durrenbach (CCMD) : Avant projet définitif et plan de financement.

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°007/2006 du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer du 20 février 2006 « chauffage bois – étude de faisabilité »

Vu la délibération n° 094/2007 du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer du 12 novembre 2007 « Chaufferie et réseau de chaleur : projet de construction et d'exploitation »

Vu la délibération n° 096/2007 du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer du 12 novembre relative à la construction, l'exploitation et la création d'un comité de pilotage et d'un budget annexe pour la chaufferie et le réseau de chaleur

Vu la délibération n° 023/2008 du conseil communautaire du 28 janvier 2008 « Projet de chaufferie à Durrenbach : validation de l'A.P.S. (avant-projet sommaire) »

Vu l'avis du bureau,

Vu l'avant projet définitif du projet de chaufferie et du réseau à Durrenbach et Morsbronn les Bains, présenté par le Maître d'œuvre, le bureau d'étude ANETAME de Haguenau ;

Vu le plan de financement du projet,

Entendu l'exposé du vice président M. Goetz,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant projet définitif élaboré par le maître d'oeuvre en date de juin 2008, comprenant la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur,

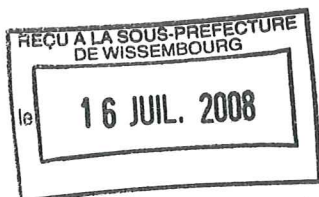
- d'approuver le plan de financement de l'opération comme suit :

Coût d'objectif HT total de l'opération : 1 540 000 € HT

Subventions et participations escomptées : 770 000 €

- d'autoriser le président à déposer et signer les dossiers d'urbanisme (dont le permis de construire, les actes authentiques et servitudes,...), d'autorisation ou de déclaration d'installation classée, et les dossiers de demandes de subventions correspondantes (dont Ademe, Conseil général et Région) ;
- d'autoriser le président à signer tout document relatif au raccordement de clients sur le réseau à construire, dans le respect du périmètre défini,
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 9 juillet 2008

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,

Jean-Marie HAAS

